

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-037-15652/24/BM

**■ Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville au titre de l'année 2024 - MGDIS n°5264 - 6903 - 6638 - 5313 - 5078 - 5246 - 4295 - 5277 - 6500 - 5266 - 5267 - 6501
81935**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville. Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, un contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires. Le Contrat de Ville a été prolongé jusqu'à la fin 2023 par délibération du Bureau de la Métropole n° CHL-011-11973/22/BM du 30 juin 2022.

Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole couvre les quatre piliers attendus pour l'application de cette politique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi.
- La cohésion sociale.
- Le cadre de vie et renouvellement urbain.
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Concernant le Conseil de Territoire Marseille Provence, les quartiers ciblés par la Politique de la Ville sont au nombre de 38 : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-les-Vallons. A ceux-ci s'ajoutent trois quartiers dits « de veille » à La Ciotat.

De 2015 à 2023, l'EPCI assure donc le pilotage stratégique du contrat de ville sur les quartiers prioritaires et participe au programme d'actions, avec les moyens financiers qu'il alloue à cette politique.

Un appel à projet associatif commun aux quatre communes concernées a été lancé par la Métropole Aix-Marseille-Provence 9 novembre 2022, afin de faire émerger et soutenir des actions au service des habitants des quartiers prioritaires. Les opérations d'investissement retenues pour des financements de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont détaillées ci-après et bénéficient de cofinancements.

Le montant total de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 455 492 euros, dont la répartition s'établit comme suit :

- Sur le Territoire du Grand Centre-ville, il est proposé de soutenir quatre structures :

L'Association Maison de la Jeunesse Fille Jane Panier située au 12 rue Sembat, a récemment été totalement rénovée. Son projet consiste à héberger des femmes vulnérables et les accompagner dans la recherche de solutions durables, en vue d'une réelle insertion dans la société. Elle accueille des mamans avec nourrissons, sortant de maternité et victimes de violences. A ce titre, il est nécessaire de meubler les locaux afin d'accueillir dans les meilleures conditions.

Le projet d'investissement consiste à acquérir du mobilier (lits, chevets, bureaux, chaises, armoires, fauteuil, tables à langer) ; de la literie (draps, oreillers, taies, couettes, housses etc.) et de l'électroménager (four à micro-ondes, réfrigérateur etc.).

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 77 923 euros

Financement Politique de la Ville :
Métropole : 18 338 euros
Financement hors Politique de la ville
Ville de Marseille : 22 000 euros
Etat : 22 000 euros
Autofinancement : 15 585 euros

Dossier MGDIS n°5264.

L'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 (Addap 13) est fortement engagée dans la mise œuvre de politiques publiques en direction des adolescents et jeunes adultes des Bouches-du-Rhône : protection de l'enfance (prévention spécialisée, hébergement de mineurs, maraudes), cohésion sociale, accès aux droits (médiations, travail en bidonvilles), insertion professionnelle (entreprises et chantiers d'insertion) et prévention de la délinquance.

Elle souhaite occuper des locaux de la Halle Puget mis à disposition par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Le projet consiste à cloisonner tout le plateau en vue de délocaliser l'ensemble de ses services centre-ville : bureaux administratifs, espaces de travail collaboratifs, salles pouvant accueillir des ateliers (aide aux devoirs), une salle réservée à la pratique sportive (musculature, etc.) et une salle équipée de matériel informatique à destination du public.

Le projet investissement consiste à aménager les locaux, mais aussi mettre en conformité de l'ensemble de ces espaces aux normes d'un Etablissement Recevant du Public et des Systèmes de Sécurité Incendie :

- Travaux de cloisonnement et peinture (murs).
- Travaux de plomberie, chauffage, électricité, sanitaires, ventilation.
- Etudes et bureau de contrôle.

L'attribution de la subvention est conditionnée à l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 377 297 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 150 000 euros
Ville de Marseille : 100 000 euros
Financement hors Politique de la ville
Autofinancement : 127 297 euros

Dossier MGDIS n°6903.

L'association 3S SÉJOUR SPORTIF SOLIDAIRE est une recyclerie solidaire spécialisée dans le réemploi de matériel de sport. Elle collecte, répare et redistribue à prix solidaire du matériel sportif de seconde main et sensibilise le grand public aux enjeux du gaspillage des ressources, de la surconsommation et des mobilités actives.

Implantée dans le quartier de Saint-Mauront, l'association déploie une grande partie de ses actions auprès des habitants des quartiers prioritaires de la ville et porte une attention particulière aux enjeux de précarité et d'insertion. Elle organise dans ses locaux et hors les murs des ateliers de réparation vélo afin que les bénéficiaires apprennent à réparer leur matériel, grâce à l'accompagnement de mécaniciens ; et anime un chantier d'insertion qui mobilise une dizaine de salariés. Elle souhaite développer des services de vente et d'entretien de flotte de vélos, à destination des divers publics et structures.

Le projet investissement consiste à acquérir un véhicule de type utilitaire pour faciliter la collecte et l'entretien de vélos.

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 32 280 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 15 824 euros
Ville de Marseille : 10 000 euros
Financement hors Politique de la ville
Autofinancement : 6 456 euros

Dossier MGDIS n°6638.

L'association Massabielle a ouvert en 2018 un établissement à La Belle de Mai : La Source qui a pour objectif de favoriser les liens sociaux entre les habitants du quartier et avec ceux d'ailleurs, et de permettre à chacun d'être auteur de sa vie.-

Ce lieu nécessite des travaux dans ses espaces extérieurs : accessibilité PMR, bureau de pré-accueil, aire de vie et jardin pédagogique. La rénovation des espaces extérieurs permettra d'augmenter significativement la qualité et la capacité d'accueil.

Le projet d'investissement consiste à :

- 1) construire un bureau de pré-accueil pour accueillir et réorienter les publics pour lesquels elle n'a pas les compétences.
- 2) aménager les 500 m² d'espaces extérieurs afin d'y construire une cour, une terrasse, une aire de vie, un jardin partagé et des plantations.
- 3) réaliser des travaux de serrurerie sur le portail et le garde-corps.
- 4) Etudes et bureau de contrôle

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 108 189 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 25 000 euros
Ville : 25 000 euros
Financement hors Politique de la ville
CAF : 30 000 euros
Autofinancement : 28 189 euros

Dossier MGDIS n°5313

- Sur le Territoire du Grand Sud Huveaune, il est proposé de soutenir une structure :

Le centre social de la Capelette est constitué d'un bâtiment en RDC datant de 1961 et d'un bâtiment en RDC+1 étage datant de 1972. Les bâtiments sont vétustes, énergivores et non adaptés à l'accueil de personnes en situation de handicap.

Dans une première phase, il s'agit de construire une extension en bois surélevée (300m²) de l'équipement au-dessus du RDC pour y créer une crèche à visée d'insertion professionnelle.

La crèche viendra compléter et y enrichir les projets d'insertion déjà présents et ainsi répondre à un besoin repéré ; notamment de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes parents souhaitant retourner vers l'emploi ou la formation et ne disposant pas de moyen de garde.

Le projet d'investissement consiste à construire une extension en bois pour accueillir une crèche à vocation d'insertion professionnelle :

- Terrassement- paysage
- Structure en bois, charpente en bois et métal, terrasse, couverture...
- Gros œuvre, maçonnerie...
- Menuiseries extérieures, protection solaire
- Second œuvre,
- Electricité,
- Plomberie, sanitaire...,

- Serrurerie,
- Cuisine professionnelle,
- Elévateur, ascenseur,
- Sécurité incendie.

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 1 110 246 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 80 000 euros
Ville de Marseille : 150 000 euros
Conseil Départemental : 150 000 euros
Financement hors Politique de la ville
CAF : 483 000 euros
Autofinancement : 247 246 euros

Dossier MGDIS n°5078

- Sur le Territoire de Nord Est 13, il est proposé de soutenir deux structures :

Le centre social Saint-Just la Solitude est un nouvel équipement implanté au cœur du quartier Corot-Malpasse dont il convient désormais de doter en matériel les salles d'activités et l'accueil. L'objectif est d'accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des usagers avec du mobilier adapté. Le choix de ce matériel s'est fait par des usagers dans une démarche d'appropriation des espaces.

Le projet investissement consiste à acquérir du mobilier (tables, chaises, canapés, panneaux, bibliothèques, banquettes etc.) pour les adultes et les enfants.

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 29 571 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 8 656 euros.
Ville de Marseille : 15 000 euros.
Financement hors Politique de la ville
Autofinancement : 5 915 euros.

Dossier MGDIS n°5246

L'association Burel Football Club est située dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille. Elle a pour objet l'enseignement et la pratique du football auprès d'enfants et d'adultes. Elle a engagé seize équipes de jeunes évoluant à différents niveaux fédéraux. Celles-ci sont amenées à souvent se déplacer dans la région et rencontrent des difficultés lors des matchs à l'extérieur.

L'association souhaite acquérir des véhicules afin de permettre aux licenciés de pouvoir se rendre en sécurité aux tournois extérieurs. Cela permettra également de raccompagner les enfants à leur domicile à des heures raisonnables et en toute sécurité ; le stade du club étant éloigné des transports en commun.

Le projet investissement consiste à acquérir deux véhicules de type minibus.

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 85 391 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 27 177 euros.
Ville de Marseille : 33 214 euros.
Financement hors Politique de la ville
Autofinancement : 25 000 euros.

Dossier MGDIS n°4295

- Sur le territoire Nord Littoral Est, il est proposé de soutenir trois structures.

L'Association pour le Concertation et les Actions de Développement Local développe depuis plus de 30 ans, dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, des actions qui se déclinent autour de plusieurs pôles d'activités (social, solidarité, accès aux droits et formation), et ce, afin de répondre aux attentes et aux demandes des habitants de ces territoires.

A travers son projet « Cultiver en ville, cultiver la ville ! », elle souhaite mettre à disposition des parcelles de jardinage hors-sol, d'une superficie de 150m². Pour ce faire, il est nécessaire de construire des bacs (jardinières) et des installations (alimentation en eau, évacuation, géotextile, système d'arrosage et de récupération d'eau, cuve, etc.), terrasse, gabions, plantations d'arbustes, d'une cabane à outils.

Le projet investissement consiste à construire un jardin partagé ; aménager des espaces inoccupés et de les transformer en parcelles cultivables pour les habitants.

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 28 726 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 11 490 euros
Ville de Marseille : 11 490 euros
Financement hors Politique de la ville
Autofinancement : 5 746 euros

Dossier MGDIS n°5277

Le Rugby Club Marseillais est engagé depuis plus de 10 ans dans plusieurs actions dans tout le bassin nord marseillais. De nombreux enfants et jeunes affectionnent ce sport et aimeraient le pratiquer régulièrement en club. Les déplacements des enfants du domicile (et établissement scolaire) au stade sont difficiles.

L'association souhaite compléter sa flotte de minibus afin d'accompagner plus d'enfants ; et mettre en place des ramassages (créneaux d'entraînements) et que le déplacement ne soit plus un frein à la pratique.

Le projet investissement consiste à acquérir un véhicule de type minibus.

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 34 848 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 17 424 euros
Ville de Marseille : 10 476 euros
Financement hors Politique de la ville
Autofinancement : 6 948 euros

Dossier MGDIS n°6500.

- Sur le territoire Nord Littoral Ouest, il est proposé de soutenir deux structures.

L'Association des Equipements Collectifs gère le centre social qui développe des actions dans plusieurs secteurs d'activités : accueil, citoyenneté, accès aux droits, insertion, famille, jeunesse, sport, culture.

Le centre social gère également deux Accueils Collectifs de Mineurs (enfance et adolescents) avec des effectifs conséquents. De nombreuses sorties et des séjours sont proposés pour les enfants, jeunes et familles tout au long de l'année. Au fil du temps, les véhicules deviennent désuets, il est nécessaire les remplacer.

Le projet investissement consiste à acquérir deux véhicules de type minibus.

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 80 939 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 31 700 euros
Ville de Marseille : 33 051 euros
Financement hors Politique de la ville
Autofinancement : 16 188 euros

Dossier MGDIS n°5266.

L'association Sud Side souhaite construire un manège forain artistique dans le cadre des « Olympiades culturelles » : un outil de médiation en lien avec la thématique des Jeux Olympiques à Marseille (la mer, le football...).

La mobilité de ce dispositif ouvre des perspectives de diffusion dans les quartiers de sa réalisation lors d'évènements festifs, mais aussi durant la période des jeux Olympiques comme une attraction témoin de la qualité du réseau associatif marseillais et d'un savoir-faire local.

Ce dispositif est imaginé pour animer et faire vivre des fêtes de quartiers et créer du lien social nécessaire au vivre ensemble.

Le projet investissement consiste à :

- Construire la structure du "manège marin" qui sera composé de bois et de métal.
- Construire avec des artistes les sujets d'animation et le chapiteau.
- Acquérir du matériel de son et de décoration (décors, peinture).
- Acquérir un véhicule et d'en aménager un second pour permettre le déplacement de l'œuvre.

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 175 586 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 60 000 euros
Ville de Marseille : 80 000 euros
Financement hors Politique de la ville
Autofinancement : 35 586 euros

Dossier MGDIS n°5267.

- Sur le territoire Tout Marseille, il est proposé de soutenir une structure.

Terre Ludique est un tiers-lieu social, culturel et ludique dans le centre-ville de Marseille et itinérant pour l'ensemble de ses activités. Il se compose d'une ludothèque, d'escapes games et de Fab-Lab dénommée le PLAY-LAB. Son activité principale consiste par des médiations par le jeu et de fabrication de jeu par les habitants.

Le projet investissement consiste à acquérir des jeux et jouets, machines de fabrication et de gravure pour les habitants de issus des quartiers prioritaires.

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 12 354 euros
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 9 883 euros

Financement hors Politique de la ville
Autofinancement : 2 471 euros

Dossier MGDIS n°6501.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 concernant l'approbation du règlement budgétaire et financier métropolitain ;
- La délibération n°HPV 011-504/21/CT du 13 décembre 2021 portant création et affectation de l'opération d'investissement n°2022100700 « Financement investissements Politique de la Ville - Phase 2 » ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n° CHL-011-11973/22/BM du 30 juin 2022 portant sur l'approbation des avenants portant protocoles d'engagements réciproques et renforcés aux six contrats de ville du territoire métropolitain.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de Politique de la Ville.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de l'opération d'investissement portant sur le financement des investissements politique de la Ville sur le territoire Marseille Provence.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées des subventions aux organismes et associations suivants pour un montant total de 455 492 euros :

- Maison Jane Panier : 18 338 euros.
- Groupe Addap 13 : 150 000 euros.
- 3 S Séjour Sportif Solidaire : 15 824 euros.
- Association Massabielle : 25 000 euros.
- Centre social la Capelette : 80 000 euros.
- Centre social Saint-Just : 8 656 euros.
- Burel Football Club : 27 177 euros.
- L'Association pour la Concertation et les Actions de Développement Local : 11 490 euros.

- Rugby Club Marseillais : 17 424 euros.
- AEC La Castellane : 31 700 euros.
- Sud side : 60 000 euros.
- Terre Ludique : 9 883 euros.

Article 2 :

Est approuvé le modèle de convention ci-annexé, rappelant le descriptif des projets et permettant de définir les modalités de paiement pour les associations susvisées.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les conventions à venir.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'exercice 2024 et suivants en section d'investissement : opération investissement n° 220131300D « financement investissements Politique de la Ville – Phase 2 » enregistrée dans l'autorisation de programme F230G20D01, chapitre 204, nature 20422, fonction 052.

Ces crédits relèvent de la politique « Habitat et inclusion », de la sous-politique « Inclusion et cohésion sociale » et du programme « Politique de la ville » et seront exécutés par le service gestionnaire « 3DPV ».

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est établi comme suit :

Année 2024 : 0 euros.

Année 2025 : 275 000 euros.

Année 2026 : 180 492 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ